

CONFIRMATION

Sacrement qui rend adulte et responsable de sa Foi et engagé dans l'Église

LA CONFIRMATION

**Samedi 26 mai 2018 à 10 h - Église Ste Jeanne d'Arc
par Monseigneur Gazzaniga**

Veillez à ce que les Parrain OU Marraine choisis soient confirmés.

Nous fournir le certificat de Confirmation du Parrain ou de la Marraine ainsi que le certificat de Baptême de votre enfant pour que l'inscription soit effective.

LES RENDEZ-VOUS PROPOSÉS

- ◆ Pèlerinage à Lourdes : du 02 au 07 octobre.
- ◆ 8 décembre: Immaculée Conception à Nazareth, à 7h
- ◆ Sacrement de Réconciliation : pendant les temps de l'Avent et de Carême, aux heures de Pastorale, à Nazareth.

LES INCONTOURNABLES

- ◆ Samedi 14 octobre : de 8 h à 18 h - Cap Montagne avec Mgr MARCEAU.
- ◆ Les temps de préparation : à Nazareth les mardis de 12 h 30 à 13 h 25, à partir du 10 octobre, en salle Pastorale, avec trousse et livret (fourni).
- ◆ Messes à la chapelle de Nazareth à 12h les lundis de l'Avent et de Carême :
4 déc. 11 déc. 18 déc. 19 fév. 12 mars 19 mars
- ◆ lundi 26 mars : la Messe Chrismale, à 19h, à la cathédrale Ste. Réparate
- ◆ Vendredi 20 avril de 19 h à 21 h : Rencontre des Jeunes et de leurs Parents avec Mgr MARCEAU.
- ◆ Retraite : du vendredi 06 avril au dimanche 08 avril, à Laghet.
- ◆ La répétition de la cérémonie (date à venir)

Attention ! Toute absence doit être justifiée auprès de M. Guinoiseau :
à partir de 3 absences la préparation se fera l'année suivante.